

MAGAZINE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU THOUARSAIS
N°9 JUIN 2019

TERRITOIRE



Un nouveau service de collecte des déchets

Pages 8-11 /



Un nouveau service de collecte des déchets

Engagée dans une politique environnementale ambitieuse, la Communauté de Communes met en place une nouvelle organisation du service déchets ménagers, afin d'augmenter le recyclage des emballages et réduire la production d'ordures ménagères. Distribution de bacs, collecte sélective à domicile, tarification incitative... Tout est mis en œuvre pour qu'ensemble nous puissions **TRIER ENCORE MIEUX !**



NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE

OBJECTIF 2021 | 50 KG DE DÉCHETS EN MOINS PAR HABITANT



UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR INCITER À RÉDUIRE ENCORE+ SES DÉCHETS

AUJOURD'HUI

La taxe facturée chaque année aux foyers, appelée TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), n'est pas liée à la production de déchets. Elle est calculée uniquement sur la valeur locative du bien et facturée avec la taxe foncière.

DEMAIN

LA TEOM DEVIENT TEOMI, AVEC UN « I » POUR INCITATIVE.

Elle se décompose en 2 parties :

LA PART FIXE
calculée en fonction
de la valeur foncière
du logement

LA PART VARIABLE
calculée en fonction
du volume de déchets
collectés (nombre de levées)

LA TEOMI

La Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères
Incitative

La Communauté de Communes du Thouarsais s'engage à mes côtés

Soucieuse d'améliorer le service public de la collecte des déchets, la Communauté de Communes du Thouarsais met en place une nouvelle organisation qui sera effective d'ici la fin de l'année 2019. Cette dernière se veut plus équitable entre les zones agglomérées et les zones rurales, afin d'offrir un service de proximité et de qualité, tout en assurant de meilleures conditions de travail pour les agents.

Cette nouvelle organisation va se traduire par une simplification du tri des emballages : chaque foyer sera doté d'un bac à couvercle jaune destiné à accueillir tous les emballages y compris pots de yaourts, barquettes et films en plastique. Il sera collecté en alternance tous les 15 jours avec un bac à couvercle gris destiné aux ordures ménagères. Afin de limiter les temps de collecte, les bacs devront être regroupés sur des emplacements matérialisés au sol, à moins de 75m du domicile.

Parallèlement à ce déploiement, le service continue à accompagner les habitants afin de réduire leur production de déchets (compostage / jardinage écologique / couches lavables / lutte contre le gaspillage alimentaire).

L'objectif est de réduire la production d'ordures ménagères de 200 à 150kg/hab/an en 2021.

La Collectivité a mis en place un numéro dédié pour répondre à toutes les questions sur le nouveau dispositif. Il s'agit du 05 49 66 68 69.

Un service adapté pour les professionnels

Les professionnels ayant recours au service public de collecte des déchets disposeront également de bacs individuels pucés pour les ordures ménagères et pour les emballages. Ils seront collectés en alternance, une fois toutes les deux semaines.

Certaines activités en lien avec la restauration se verront proposer des solutions complémentaires : une collecte des déchets fermentescibles (disponible sur certaines communes uniquement) ou un accompagnement au compostage ou une collecte des ordures ménagères une fois par semaine.

Des badges permettront d'accéder aux 5 déchèteries de la collectivité pour y déposer gratuitement cartons, papiers et verre. Les autres déchets professionnels ne seront plus pris en charge sur les déchèteries communautaires.

Les modalités actuelles de facturation du service de collecte en porte à porte seront maintenues en 2019 et 2020 avant d'évoluer en 2021. D'ici là, la redevance spéciale continue de s'appliquer en complément de la (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dès lors que cette dernière ne suffit pas à recouvrir le coût du service.

La facture de redevance spéciale de 2020 sera établie sur la base du nombre de levées du bac gris sur l'année.



UN NOUVEL ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Chaque usager recevra un badge* pour accéder aux déchèteries du territoire. L'accès sera gratuit pour les particuliers et illimité dans un premier temps.

*Le badge d'accès aux déchèteries permettra également d'ouvrir les conteneurs collectifs répartis sur le territoire.

DES CONTENANTS ADAPTÉS POUR TRIER

DES BACS INDIVIDUELS
2 BACS PAR FOYER



BAC
EMBALLAGES
RECYCLABLES



BAC
ORDURES
MÉNAGÈRES

OU
DES CONTENEURS COLLECTIFS ENTERRES
POUR LES HABITANTS DU CENTRE HISTORIQUE DE THOUARS



ORDURES
MÉNAGÈRES



EMBALLAGES
RECYCLABLES



VERRE



PAPIER

AMÉLIORATION
DU CADRE DE VIE

ACCESSIBILITÉ
7j/7 - 24h/24

Des conteneurs collectifs* accessibles à moins de 10 min pour les besoins exceptionnels de dépôt d'ordures ménagères (absence, oubli, surplus de déchets). Ce dispositif s'adresse également aux résidences secondaires. Celles-ci ne seront pas systématiquement dotées de bacs individuels.



De meilleures conditions de travail pour les agents

La mise en place de cette nouvelle organisation va considérablement améliorer les conditions de travail des agents qui n'auront plus à collecter des sacs en vrac ou des contenants lourds inadaptés. Le passage aux bacs individuels va limiter le contact avec les déchets pour plus d'hygiène, moins de risques de coupures, et moins de pénibilité. Le fait de demander aux usagers de rassembler les bacs sur des points de rapprochement va faciliter la collecte et réduire certains gestes répétitifs pour les agents.



Des ambassadeurs du tri à domicile



Entre juin et octobre prochains, des ambassadeurs du tri missionnés par la Collectivité et identifiés par un badge nominatif, vont passer dans chaque habitation et auprès des professionnels.

À cette occasion, ils remettront les deux bacs de collecte pucés dont le volume sera adapté à la composition de chaque foyer, la carte d'accès aux déchèteries ainsi qu'un dépliant d'information. Ils expliqueront les principaux objectifs et évolutions du dispositif de collecte en s'appuyant notamment sur un petit film de 1 minute 30 et répondront à toutes les questions.

Cette campagne de communication et de distribution à domicile va démarrer par les Communes situées au nord du territoire avant de se poursuivre sur la Commune nouvelle de Thouars, puis sur les Communes à l'ouest pour finir au sud.

Les habitants seront prévenus de la période de passage des ambassadeurs par voie de presse et par voie d'affichage en mairie.

ATTENTION : la livraison des bacs est gratuite et en aucun cas de l'argent ne doit être remis à l'ambassadeur.

La Communauté de Communes remercie les usagers de réserver un bon accueil à ces personnes.



En cas d'absence au passage de l'ambassadeur du tri

L'ambassadeur se présentera une première fois en journée puis une deuxième fois en soirée. En cas d'absence, un avis de passage est déposé prévenant l'utilisateur de sa prochaine visite le samedi suivant entre 9h et 14h. En cas d'absence le samedi, un nouvel avis invitera l'utilisateur à contacter l'entreprise sur un numéro vert pour convenir d'un rendez-vous.



Les usagers qui n'auraient pas récupéré leurs bacs et / ou leur badge avant le mois de novembre, ne pourront plus accéder aux services.

+ D'INFOS

Un doute, une question sur le tri ?
Tél : 05 49 66 68 69

THOUARSAIS ENSEMBLE !

A PARTIR DE NOVEMBRE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Les emballages se trient en vrac dans votre bac, une fois vidés de leur contenu.

EMBALLAGES
ET BRIQUES
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL

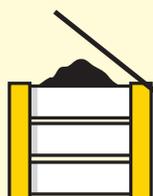


NOUVEAU

TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE :
POTS, BARQUETTES
ET FILMS PLASTIQUES



la Communauté de Communes vous accompagne DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



Compostage

Compostez vos déchets de cuisine et de jardin : composteurs en bois au prix réduit de 16 € le petit (300 litres) et 18 € le grand (600 litres). Un bioseau et un guide offerts pour tout achat.

A noter que ce service sera bientôt possible en pied d'immeubles.



Location de couches lavables

Testez les sans investir : kit d'essai gratuit pendant un mois puis location d'un lot de couches à raison de 15€/mois : tailles S à XL, sans engagement, avec accompagnement au démarrage.



Les autres gestes de prévention

- Réduire le gaspillage alimentaire
- Consommer l'eau du robinet
- Acheter en vrac
- Louer ou emprunter du matériel, des services...
- Faire réparer
- Privilégier le réutilisable (vaisselle, contenants, gourdes...)

CALENDRIER D'ACTIONS

2019

DU 17 JUIN AU 31 OCTOBRE

Campagne de communication à domicile par les ambassadeurs du tri avec distribution des bacs et des badges



NOVEMBRE

Nouvelles modalités de collecte et tri de l'ensemble des emballages plastiques

2020

Comptabilisation du nombre de levées du bac gris et/ou des dépôts dans les conteneurs collectifs

02866

2021

1^{ère} facture incitative en fonction des informations de 2020 (décalage d'une année entre le comptage et le paiement)*.

*Chaque année, ce sera la production de l'année précédente qui servira à établir la part incitative.

THOUARSAIS ENSEMBLE !

TRIONS
ENCORE
MIEUX

Plus d'infos :
www.thouars-communaute.fr

